

Présentation

Il s'agit d'un contrat de travail, sa durée varie d' 1 à 3 ans. La formation professionnelle se déroule par alternance. Elle comprend des périodes professionnelles en entreprise et des périodes de cours en centre de formation :

Bac+2 : 2 jours à l'école et 3 jours en entreprise par semaine.

Bac+3/4/5 : 1 jour à l'école et 4 jours en entreprise par semaine.

Aujourd'hui, l'apprentissage offre la possibilité de préparer tous les diplômes que nous proposons.

Tout au long de sa formation professionnelle, l'apprenti est salarié et bénéficie d'avantages particuliers liés à son statut : congés payés, sécurité sociale, carte d'étudiant en apprentissage...

Dans l'entreprise, l'apprenti est épaulé par un maître d'apprentissage qui lui transmet ses connaissances et son savoir-faire.



Formalités



ESCAM assiste l'employeur dans les démarches administratives liées au montage du dossier. Lorsque qu'une date de début de contrat est définie, nous élaborons le dossier qui comporte :

- Le Cerfa du contrat d'apprentissage
- La convention de formation
- Le programme de formation
- Le calendrier de l'alternance

Un rendez-vous est fixé afin de signer le contrat.

Rémunération de l'apprenti en contrat d'apprentissage :

Année d'exécution du contrat	- 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 % du SMIC
2ème année	39%	61 %	61 %	100% du SMIC
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 % du SMIC

*SMIC brut au 1er janvier 2019 : 1521,22€

ESCAM

École de Brest - 22 rue de l'Eau Blanche - Tél. 02 98 42 22 20 - brest@escam.bzh
 École de Lorient - 12 rue Eugène Pottier - Tél. 02 97 83 62 07 - lorient@escam.bzh
 Site Internet : www.escam.bzh